

Congrès de l'Association Française de Sociologie 2017

« Sociologie des pouvoirs, pouvoirs de la sociologie »

3-6 juillet 2017 à Amiens

APPEL À COMMUNICATIONS du RT12 – « Sociologie économique »

Propositions de communication à soumettre avant le 20 janvier 2017

La question du pouvoir dans les phénomènes économiques constitue une problématique très riche, qui peut engager l'analyse sociologique dans des directions diverses. Pour les sessions du congrès 2017, le réseau propose aux contributeurs de réfléchir autour des axes thématiques suivants :

1. Pouvoirs de l'économie

L'économie comme discipline et les théories économiques sont dotées d'un certain pouvoir d'orientation et de configuration du monde économique. Il semblerait que l'on assiste à une économicisation croissante du monde se traduisant notamment par la promotion généralisée de la rationalité et de l'efficacité. Cela se manifeste par exemple dans le domaine des réformes managériales mais aussi dans la prégnance croissante de l'usage d'un vocabulaire économique pour décrire et penser le monde. Le marché, réel ou métaphorique, deviendrait alors le modèle de l'organisation sociale, quel que soit le secteur d'activité. Plusieurs questions pourront être abordées. Comment rendre compte de cette évolution? Qu'en est-il de la performativité des théories économiques? A quelles conditions les théories économiques deviennent-elles des guides pour l'action? Quelles conséquences l'extension du pouvoir de l'économie a-t-elle sur la société et en particulier sur la production d'inégalités? Quelles forces de résistance se font jour? A quelles conditions l'hégémonie économique est-elle contestée?

2. Économie et pouvoir politique

Même dans les régimes libéraux, l'Etat joue un rôle central dans la définition des règles au principe de l'organisation de l'économie : règles de la propriété privée, règles de la concurrence, règles de calcul des impôts, etc. Il importe donc d'analyser comment sont construites ces normes juridiques. Dans quelle mesure reflètent-elles les rapports de force dans la société ? Peut-on rapporter leurs contenus à la domination de l'Etat par certains groupes d'acteurs (grand corps, groupes d'intérêts, experts, etc.) ? On peut également s'interroger sur ce qui rend durables ces règles, ce qui en fait des institutions. La légitimité des règles repose-t-elle sur une morale ou un principe partagés par une majorité d'acteurs ? Ou bien faut-il considérer les processus de légitimation comme le résultat d'un travail de persuasions d'entrepreneurs de morale, capables de déguiser des intérêts particuliers en intérêt général ? On peut enfin analyser le processus par lequel ces règles contribuent à maintenir l'ordre social ou au contraire à le perturber, modifiant ou non le niveau des inégalités et les hiérarchies existantes.

3. Positions de pouvoir sur les marchés

Les relations de pouvoir entre acteurs économiques constituent le troisième axe de cet appel. Comme l'ont montré notamment Pierre Bourdieu et Neil Fligstein, les marchés analysés comme des champs sont des espaces de lutte entre acteurs aux ressources et aux propriétés sociales hétérogènes. Les acteurs dominants cherchent à assurer le maintien de leur position et des hiérarchies au sein du champ par la clôture du marché et la définition des règles du jeu. Des acteurs dominés cherchent au contraire à modifier cet ordre ou à se positionner par rapport aux acteurs dominants. Que ce soit par

des alliances et jeux entre acteurs marchands ou par une capture réglementaire, les marchés sont des espaces marqués par des relations de pouvoir à la fois entre organisations et, au sein des organisations, entre différents acteurs aux ressources et aux propriétés sociales diverses. Comment des acteurs économiques perpétuent-ils ou font-ils évoluer les hiérarchies et les relations de pouvoir dans les champs économiques ? Quelles relations entretiennent-ils avec les producteurs de régulation marchande, à la fois endogène et exogène (Etats, agences publiques, organismes de normalisation...) ? Comment s'articulent des luttes internes aux organisations (entre groupes professionnels, entre niveaux hiérarchiques, entre départements) aux luttes entre firmes, entre firmes et clients ou entre firmes et régulateurs ?

4. Pouvoir, organisations et incertitudes économiques

La question du pouvoir dans l'économie se pose aussi au niveau des relations d'interdépendance que les acteurs économiques entretiennent lorsqu'ils sont contraints d'agir collectivement : à l'intérieur des entreprises, des institutions, mais aussi au travers des relations marchandes. Interroger les fondements et les manifestations du pouvoir dans et par l'économie permet ainsi de réfléchir aux articulations entre la sociologie économique et la sociologie des organisations. Quel pouvoir les acteurs parviennent-ils à tirer de leur activité économique à l'intérieur ou aux frontières des organisations ? Dans quelle mesure la nature des activités économiques à l'intérieur des organisations est-elle le reflet des relations de pouvoir qui les traversent ? On pourra s'intéresser à la question de l'incertitude, centrale aux deux sous-disciplines. Quelles formes l'incertitude économique prend-elle dans les organisations ? Qui revendique la maîtrise de l'incertitude économique dans les organisations ? Quelles ressources (expertises, relations sociales, gestion de l'information, contrôle hiérarchique par exemple) les acteurs mobilisent-ils pour, sinon la gérer, au moins la circonscrire ? Au contraire, dans la mesure où l'incertitude est l'une des sources du pouvoir – pour autant qu'elle soit cruciale à l'organisation –, comment est-elle entretenue ou négociée ?

Sessions croisées

Trois sessions croisées seront également organisées :

- Avec le RT11 « Sociologie de la consommation et des usages »
- Avec le RT13 « Sociologie du droit et de la justice »
- Avec le RT26 « Réseaux sociaux »

Le RT12 est également ouvert aux propositions qui ne s'inscrivent pas directement dans la thématique du congrès et dans les axes présentés ci-dessus.

Les propositions de communication sont à envoyer à l'adresse afs.rt12@gmail.com au plus tard le 20 janvier 2017. Elles devront comporter les nom, prénom, institution de rattachement et adresse mail du ou des auteurs, le titre de la communication et, en moins de 5000 signes, une présentation du sujet : question traitée, méthodologie de la recherche, le cas échéant terrain étudié, résultats mis en avant, bibliographie sommaire.

Si vous souhaitez participer à l'une des deux sessions croisées organisées, merci de l'indiquer dans votre proposition et d'envoyer celle-ci non seulement à l'adresse afs.rt12@gmail.com mais aussi aux adresses suivantes :

- Pour la session croisée avec le RT11 « Sociologie de la consommation et des usages » : rt11afs2017@gmail.com.
- Pour la session croisée avec le RT13 « Sociologie du droit et de la justice » : vincent-arnaud.chappe@mines-paristech.fr et c.vigour@sciencespobordeaux.fr.
- Pour la session croisée avec le RT26 « Réseaux sociaux » : elise.penalva@dauphine.fr et guillaume.favre@univ-tlse2.fr.